Loos-en-Gohelle (62) : Mourad H. traqué sur Snapchat, tué à coups de couteau, Fatah B. et un compte lié à la Team Nasdas mis en cause

22/01/2026 à 15h27



Un meurtre d’une extrême violence, précédé d’une traque numérique assumée, est au cœur d’une information judiciaire ouverte pour meurtre en bande organisée. Mourad H., 37 ans, père de deux enfants, a été tué de plusieurs coups de couteau le 27 août 2025. Son corps a été découvert le lendemain dans le jardin de ses parents à Loos-en-Gohelle, près de Lens.

Selon les enquêteurs, la victime faisait l’objet, dans les jours précédant sa mort, d’une véritable chasse à l’homme sur Snapchat. Des messages accompagnés de sa photo ont été diffusés, dont l’un demandant : « Qui connaît ce futur cadavre ? ». Ces publications ont transité par un compte affilié à la Team Nasdas, collectif d’influenceurs originaire de Perpignan.

L’enquête a rapidement écarté la piste du trafic de stupéfiants pour privilégier celle d’un différend d’ordre sentimental. Mourad H. avait récemment repris contact avec une ancienne compagne, influenceuse connue sous le pseudonyme de «

Maya l’Abeille ». Les investigations révèlent que le nouveau compagnon de cette dernière, Fatah B., 41 ans, fondateur d’un label de rap, aurait usurpé son identité en ligne avant d’entrer en contact direct avec la victime. Un échange en visioconférence aurait permis à Mourad H. d’assister à une scène de violences conjugales.

Les images de vidéoprotection ont ensuite établi la présence du véhicule de Fatah B. sur les lieux du crime le jour des faits, après un périple de plusieurs centaines de kilomètres. Une sonorisation judiciaire a également capté des propos du suspect évoquant une « bêtise » commise et l’agonie d’un homme filmée après l’agression.

Début novembre, plusieurs personnes ont été mises en examen, dont Fatah B. pour meurtre en bande organisée. Trois complices présumés sont également poursuivis pour complicité ou association de malfaiteurs, parmi lesquels un homme soupçonné d’avoir relayé le message incriminant sur les réseaux sociaux. La version défensive du principal mis en cause, niant toute intention homicide, est jugée peu crédible par les magistrats instructeurs.

Le Parisien